

Personnel communal – Création et suppression de postes

Monsieur Di Ciaccio propose de se rapprocher de la mission locale d'Aubagne pour le recrutement des CAE de moins de 25 ans ; car cette dernière s'engage à contractualiser « x » CAE dans l'année et le nombre est comptabilisé sur son quota.



Convention de partenariat culturel avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône

Monsieur le maire rappelle que cette convention permet aux associations de payer 40% du coût du spectacle ; le Conseil général se charge de payer le reste. L'utilisation du catalogue n'est pas limitatif. N'importe quelle association peut faire une demande.



Service périscolaire – Tarification et nouvelle facturation

Barème des tarifications pour le périscolaire

| QUOTIENT FAMILIAL | Périscolaire (Tarif pour une heure) |
|--------------------|-------------------------------------|
| Inférieur à 341 € | 0.85€ |
| De 341€ à 596 € | 1.65 € |
| De 596€ à 851 € | 2.20 € |
| De 852 € à 1106 € | 2.60 € |
| Supérieur à 1107 € | 3 € |

| QUOTIENT FAMILIAL | Périscolaire (tarif pour ¼ heure) |
|--------------------|-----------------------------------|
| Inférieur à 341 € | 0.21 € |
| De 341€ à 596 € | 0.41 € |
| De 596€ à 851 € | 0.55 € |
| De 852 € à 1106 € | 0.65 € |
| Supérieur à 1107 € | 0.75 € |

| QUOTIENT FAMILIAL | Périscolaire (tarification pour un quart d'heure) |
|--------------------|---|
| Inférieur à 341 € | 0.21 € |
| De 341€ à 596 € | 0.41 € |
| De 596€ à 851 € | 0.55 € |
| De 852 € à 1106 € | 0.65 € |
| Supérieur à 1107 € | 0.75 € |

Madame Malafronte annonce qu'à partir de janvier 2011, il n'y aura plus de bons délivrés par la CAF. L'aide aux familles sera conditionnée par des tarifs qui varieront en fonction des ressources. Elle ajoute que

les bons CAF étaient remboursés à la commune assez rapidement alors qu'avec cette convention le système de paiement se fera toujours a posteriori mais un an après.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 20h30.

La vie du conseil municipal



Synthèse de la séance du 12 juillet 2010

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash
délibérations

✓ **Délibération n° 01/07/10** Extension du réseau d'eau potable pour desservir le hameau des roux depuis le réservoir du Castellet – Pose de canalisations et déplacement de compteurs chemin Joseph Roumanille et Montée de la Safranière – Signature des actes d'engagement. Par délibération n°09/02/09 du 19 février 2009, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre des travaux d'adduction d'eau au hameau des Roux ainsi que les reprises de réseaux, montée de la Safranière et chemin Joseph Roumanille. Une consultation a été organisée par la commission d'attribution des marchés en vue de désigner les sociétés auxquelles seront confiés ces travaux. En application de l'article 28 du Code des marchés publics, deux marchés publics en procédure adaptée ont été passés l'un avec la société BRONZO TP SAS, mandataire du groupement Bronzo TP / Bertet, l'autre avec la société BRONZO TP SAS. Il revient au Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer les actes d'engagement. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibérations n° 02/07/10** Rapport annuel sur le service public de l'eau – Exercice 2009. Tout service public délégué doit faire l'objet d'un rapport annuel d'activité, devant être porté à la connaissance du public, et présenté au Conseil municipal. Ce dernier doit prendre acte que ledit rapport lui a bien été notifié. *Les membres du Conseil municipal prennent unanimement acte de la communication du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable, rapport relatif à l'exercice 2009.*

✓ **Délibération n° 03/07/10** Consultation Locale du 13 juin 2010 – Article L 1112-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par délibération n°01/03/10 adoptée en date du 17 mars 2010, il a été décidé de réaliser une consultation locale portant sur la question suivante « *Oui ou non souhaitez-vous que la commune de Cuges-les-Pins soit intégrée à la Communauté urbaine de Marseille ?* » et de fixer la date du scrutin au 13 juin 2010. Pour ce faire, les électeurs ont été convoqués à cette date. Au vu des résultats de la consultation du 13 juin 2010, par la présente délibération, il est proposé de décider que la commune de Cuges-les-Pins ne souhaite pas être intégrée à la Communauté urbaine de Marseille. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Alain Ramel, Marie-Odile Roux, Bernard Destrost, Catherine Lognos, France Leroy).*

✓ **Délibération n° 04/07/10** **Signature d'une convention de mise à disposition avec la Communauté d'agglomération – Parcelle AH 45 – Locaux de l'ancienne coopérative.** La communauté d'agglomération met à la disposition de la commune les locaux de l'ancienne coopérative sis parcelle AH 45. Ces locaux représentent une surface de 2837 m². Afin de formaliser cette mise à disposition, il est proposé de signer avec la communauté d'agglomération une convention et pour cela d'autoriser monsieur le maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 05/07/10** **Création de postes.** Dans le cadre de la gestion du personnel communal, il est proposé de se prononcer sur la création de certains postes. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 06/07/10** **Convention de partenariat culturel avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône.** Comme chaque année, il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de partenariat culturel avec le Conseil général, ainsi qu'avec deux opérateurs, le Centre Hugues Long et le Comité Saint-Eloi. Pour mémoire, cette convention permet de présenter des spectacles dans le cadre du dispositif « Saison 13 ». *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/07/10** **Service périscolaire – Tarification et nouvelle facturation.** Depuis juin 2010, le service enfance du service de l'animation socioculturelle s'est équipé d'un logiciel de gestion des inscriptions et de facturation pour les activités liées à l'enfance et au secteurs jeunes. Les fonctions de ce logiciel vont permettre d'appliquer une nouvelle facturation du service périscolaire. En effet, à compter du 1^{er} septembre 2010, afin de rendre un meilleur service aux familles, il est proposé de procéder à une facturation au quart d'heure près. Parallèlement, afin de simplifier la facturation, il est préconisé de mettre un terme à l'abattement de 20% à partir du deuxième enfant pour l'activité du périscolaire. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 08/07/10** **Aide aux Loisirs Equitables et Accessibles - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.** La Caisse d'Allocations Familiales vient de nous adresser une convention d'objectifs et de financement relative à l'aide aux Loisirs Equitables et Accessibles. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette aide sur fonds propres. Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 09/07/10** **Personnel communal – Modification de la durée hebdomadaire de travail de trois adjoints techniques de 2^{ème} classe.** Trois adjoints techniques de 2^{ème} classe effectuent actuellement un horaire hebdomadaire de 20 heures ou 27h30. Il conviendrait, dans l'intérêt des services, de porter cet horaire à 35 heures hebdomadaires. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 10/07/10** **Parcelle AM 93 – Acquisition foncière – Engagement avec le Conseil général.** La commune a acquis la parcelle AM 93 afin de réaliser la construction de la nouvelle école élémentaire. Pour cette acquisition, la commune a bénéficié d'une subvention du Conseil général, lequel demande qu'un engagement soit pris par cette dernière afin que ce terrain soit obligatoirement maintenu dans le patrimoine communal pour une durée minimale de 10 ans. Il est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous documents afférents. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 11/07/10** **Convention de location – Piscine de Gémenos – Activités de la natation scolaire 2010/2011.** Il est proposé de signer avec la commune de Gémenos une convention dite de location, permettant à trois classes de l'école « Paul et Suzanne Chouquet » d'accéder, dans le cadre de l'éducation physique et sportive à l'école, au bassin sportif de la piscine de Gémenos pour l'année 2010-2011. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Rapport annuel sur le service public de l'eau – Exercice 2009

Monsieur Gubler demande combien de temps faut-il attendre pour atteindre les niveaux d'eau actuels et combien de temps faut-il pour que la pluviométrie constatée soit répercutée sur les forages.

Monsieur Quinard répond qu'il aura fallu une année et de fortes pluies comme celles que nous avons eues ces derniers temps pour atteindre ce niveau. Pour ce qui concerne le délai de variation entre pluie et niveau, c'est environ 6 mois pour le forage de Puyricard et 3 mois pour le forage de Dausserand.

Monsieur Gubler rapporte que depuis le 1^{er} juin, 700 mm d'eau ont été comptabilisés ; ce qui souligne que l'on est dans une phase de pluviométrie élevée.

Monsieur le maire propose de faire la simulation suivante : tout utiliser sur Puyricard pour la totalité de notre alimentation pendant une semaine dans l'année.

Madame Roux demande qui en dehors des sapeurs-pompiers et des services techniques ont accès aux bornes incendie.

Monsieur Quinard répond que personne d'autre n'a normalement accès à ces bornes.

Consultation Locale du 13 juin 2010 – Article L 1112-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le maire indique que les élections législatives pour le siège de madame Boutin à Rambouillet ont été énormément médiatisées alors qu'il n'y a eu que 24,4% de participa-

tion. Pour notre élection du 13 juin, dit-il, le Préfet a reconnu que le taux de 46% pour les 13 communes est un bon taux de participation.

Signature d'une convention de mise à disposition avec la Communauté d'agglomération – Parcelle AH 45 – Locaux de l'ancienne coopérative

Monsieur le maire précise que la commune a les obligations du propriétaire. Il ajoute : « on utilise ces locaux comme on le souhaite tant qu'un projet concret n'aboutit pas ». Il ajoute que pour des questions d'assurance, la signature de cette convention s'imposait.

Madame Lognos demande quels sont les projets envisagés pour ces locaux.

Monsieur le maire indique que la façade de la coopérative ne sera pas touchée quel que soit le projet qui y sera réalisé. Il ajoute que les cugeois ont besoin d'un parking sécurisé ; aussi, une première esquisse s'articulait autour de la réalisation d'un parking de 200 places en sous sol. Ce projet, assez coûteux, exigeait que le bâti actuel soit surélevé de 7 à 8 mètres, ce qui n'est pas envisageable. Une autre solution serait de tout raser mais la démolition des cuves est trop onéreuse.

Madame Lognos convient que la solution idéale serait de raser

le bâtiment afin d'y réaliser un parc de stationnements.

Monsieur Di Ciaccio souhaite apporter un bémol aux propos qui viennent d'être échangés. Car quel que soit le projet, il dépendra de l'Agglo qui reste propriétaire des lieux.

Monsieur le maire précise que l'Agglo ne peut pas édifier un parking car elle n'a pas la compétence voirie sur la commune ; en revanche, elle peut y réaliser des logements accompagnés d'un parking.

Monsieur Destrost demande si une évaluation financière a été réalisée pour détruire les cuves avec conservation de la structure.

Monsieur Di Ciaccio répond par l'affirmative et indique que le prix était énorme.

Monsieur Destrost demande quel est l'état de la toiture.

Monsieur le maire répond que l'état de la toiture est correct.